

Figure 3 : Coupes à l'échelle de l'AEE, les traits de coupe figurent sur la Carte 11, page 41.

Pour des raisons de lisibilité de la coupe, le rapport altitude / distance a été augmenté (x 2,5). Par ailleurs, il faut aussi noter que ces coupes topographiques ne prennent en compte que les boisements et les villes principaux et ne considèrent pas les haies ou éléments bâtis isolés susceptibles de réduire les cônes de visibilité.

3.1.4 Les perceptions sociales du paysage

La définition du paysage la plus largement reprise et qui fait autorité est celle de la « Convention Européenne du Paysage » dite « Convention de Florence » signée par le Conseil de l'Europe le 20 Octobre 2000. Le paysage y est notamment défini à travers le regard et le sentiment des observateurs : « Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Il s'agit donc dans cette partie de recenser et de comprendre les représentations sociales du paysage de l'état initial à travers la bibliographie et l'iconographie existante sur **l'identité des paysages et leur histoire, mais aussi sur les paysages reconnus réglementairement, représentés par des artistes, signalés pour le tourisme.**

3.1.4.1 Les facteurs d'évolution des représentations du paysage

La perception du paysage peut être affectée ou sublimée par divers facteurs :

- **Une dimension temporelle** : l'interprétation du paysage évolue. Ses éléments sont « vus » d'une manière différente selon les époques. Il était inconcevable aux débuts des congés payés d'aller en vacances pour visiter les marais salants autour d'Aigues-Mortes, c'était un lieu de production, une industrie. Aller à la campagne pour se « ressourcer » n'était pas non plus à la mode, chacun connaissait la campagne, et n'y trouvait pas d'intérêt « relaxant ». Elle avait une fonction plus productive et quotidienne.

Comme le précise Graham Fairclough¹, les éléments du paysage se banalisent, évoluent et s'approprient au fur du temps : « En prenant de l'ancienneté, les nouveautés (constructions ou forêts, villes ou exploitations agricoles, parcs éoliens ou encore autoroutes) suscitent un intérêt et un respect croissants, leur acceptation résultant soit d'un processus de familiarisation, soit tout simplement d'une réconciliation puis d'une assimilation. »

- **Le résultat de sentiments** : « Les perceptions se réfèrent aux manières dont un paysage agit sur l'appareil neuro-sensitif des individus en provoquant des sensations ou stimulant des sentiments qui passent essentiellement par l'ensemble des sens humains et qui interfèrent avec les centres cérébraux de la mémoire. Tel paysage, par le spectacle qu'il offre au regard, par les sons qui en émanent, par les odeurs qui s'en dégagent ou par les sensations tactiles qu'il suscite agit sur la sphère neurosensorielle et provoque des impressions ou des sentiments en interagissant avec les enregistrements mémoriels. La perception est ainsi davantage du ressort de l'individu et s'inscrit dans le champ des sensations et des sentiments. » (Briffaud S., Luginbühl Y., 2013).

- **Le résultat de valeurs sociales** : l'appropriation ou l'attachement à des lieux dépend des valeurs

sociales et culturelles de l'individu et de son expérience. Des caractéristiques esthétiques du paysage (cohérence, lisibilité, qualité, caractère fantasmagorique, etc.) peuvent donc être communes à une société ou un groupe d'individu (ex : goût pour la symétrie, sentiment d'appartenance territoriale, association entre bien-être / santé et paysage, etc.).

- **Le résultat de besoins et intérêts individuels** : selon l'expérience de chacun, des caractéristiques particulières confèrent à certains paysages une importance particulière (ex : favoriser le calme, besoin de découverte nature, favoriser des paysages ouverts ou intimistes, etc.).

3.1.4.2 Les sites et paysages reconnus institutionnellement

L'inventaire des sites et monuments protégés institutionnellement (monuments historiques, sites inscrits et classés, sites patrimoniaux remarquables, etc.) est réalisé au chapitre 3.2.2, page 51.

L'aire d'étude globale comprend un nombre notable de monuments et quelques sites protégés, répartis sur l'ensemble du territoire avec une densité plus importante aux abords des vallées de la Sèvre Nantaise et de l'Argent. Quelques villes concentrent plusieurs monuments (Bressuire, Mauléon) et sont parfois concernées par des périmètres de protection de type SPR (Pouzauges). Les monuments les plus emblématiques du territoire sont les châteaux de Saint-Mesmin et de Pouzauges, l'église Notre-Dame de Pitié à La Chapelle-St-Laurent, et le domaine de Tournelay à Nueil-les-Aubiers.

Les sites protégés, peu nombreux, concernent des paysages naturels (rochers du Pyrôme) ou aménagés par l'homme (Gourre d'Or, Roches Blanches).

3.1.4.3 Les sites et paysages représentés

Le paysage est souvent un objet de représentation artistique : peinture, photographie, etc.

Les paysages de plaine et de bocage des Deux-Sèvres ne sont pas associés à des images fortes. Il n'a pas été identifié de représentations littéraires de ces paysages (hormis les guides touristiques) et les représentations picturales ou photographiques sont peu nombreuses (Source : Atlas régional des paysages de Poitou-Charentes). Les plaines de cultures intensives ont une image dévalorisante qui est associée à celle de la Beauce, fortement inscrite dans l'inconscient collectif. Cependant, le photographe Philippe Feret grâce à son travail photographique a su mettre en valeur le découpage parcellaire de la plaine vendéenne. Dans ces prises de vue aériennes, les couleurs et les formes géométriques se métamorphosent en tableaux abstraits. Ces vastes étendues de culture deviennent alors une toile dont les tracteurs sont les pinceaux et la végétation la matière picturale.

¹ Fairclough Graham, « Chapitre 2 - L'histoire et le temps : gérer le paysage et ses perceptions », in Martine Berlan-Darqué et al, Paysages : de la connaissance à l'action, Editions Quæ « Update Sciences & Technologies », 2007

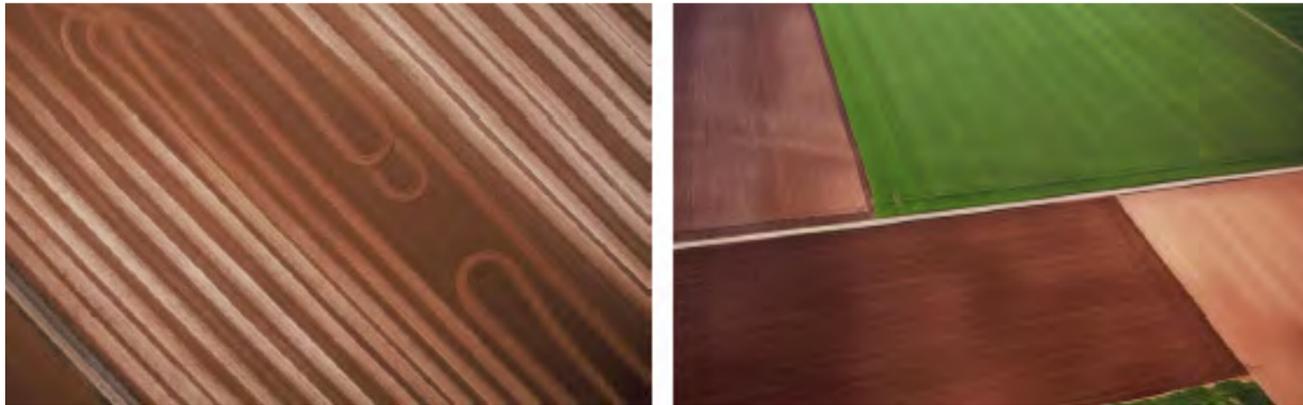


Figure 4 : Photographies aériennes, Philip Feret, Broyeur de pierres, Micro sillons.

De manière générale, les paysages de bocage véhiculent quant à eux une image plus positive évoquant une campagne pastorale, arborée et authentique. Le poète Pierre Menanteau, originaire de Vendée (1895-1992) a beaucoup écrit sur ce territoire. Les paysages de plaine, de bocage et de bord de mer ont été source d'inspiration pour de nombreux textes. Le territoire de la Vendée, au contraire des Deux-Sèvres est plus riche en représentations picturales. Ces peintures traitent du rapport étroit entretenu entre l'homme et le paysage. Les scènes de vie paysannes rappellent les origines et le travail nécessaire au développement de ces mosaïques de paysages agricoles. Cependant les secteurs de bocage ont fait l'objet de remaniement et d'aménagements fonciers importants. Leur dégradation associée à l'intensification de l'agriculture les assimilent cependant de plus en plus aux paysages de plaines monotones.



Figure 5 : Peinture d'André-Charles Nauleau, Le bocage Vendéen, 1970.

3.1.4.4 Les sites et paysages signalés

D'après les guides et imageries touristiques, nous pouvons déterminer et analyser les sites et paysages qui sont signalés et fréquentés. Le contexte touristique du territoire est décrit au chapitre 3.2.3, page 70.

Le département des Deux-Sèvres n'est pas une destination touristique majeure, son image n'est pas identifiable à l'échelle nationale ou internationale, (excepté pour le Marais Poitevin) et l'« appellation départementale n'est pas assez signifiante pour les touristes » (source : schéma départemental de développement touristique des Deux-sèvres 2017-2021). Il n'existe pas de grand pôle d'attraction sur ce territoire, qui se trouve en revanche en situation d'arrière-pays ouvert sur des destinations régionales telles que le Puy du Fou, la vallée de la Loire, le Marais Poitevin (en partie dans les Deux-Sèvres), le Futuroscope, la Rochelle et la côte atlantique (source : schéma départemental de développement touristique des Deux-Sèvres, 2009-2013). Les axes de développement touristique sont orientés sur «les vacances du ressourcement» (plaisirs et valeurs simples, authenticité...), «les escapades de caractère» (Art, Histoire, art de vivre...) et les séjours vélo et randonnées avec notamment le passage d'une voie du chemin de Saint-Jacques de Compostelle (via Turonensis) sur le territoire. Dans les Deux-Sèvres, les sites classés et inscrits représentent respectivement 1,45% et 0,13% du territoire départemental (source DREAL Nouvelle-Aquitaine), restant un peu en-dessous des proportions régionales, mais le conseil départemental s'appuie sur ce riche patrimoine pour promouvoir le territoire.

Le département de Vendée est plus attractif, notamment grâce à la présence du parc du Puy du Fou, site touristique majeur à la renommée bien établie. Si celui-ci se situe hors de l'AEE et de la zone d'influence potentielle du projet (à 25 km environ de la ZIP), son influence sur le secteur nord-ouest de l'AEE se fait ressentir, et permet de mettre en avant l'ensemble du potentiel touristique local (hébergements, visites patrimoniales, activités de loisirs...).

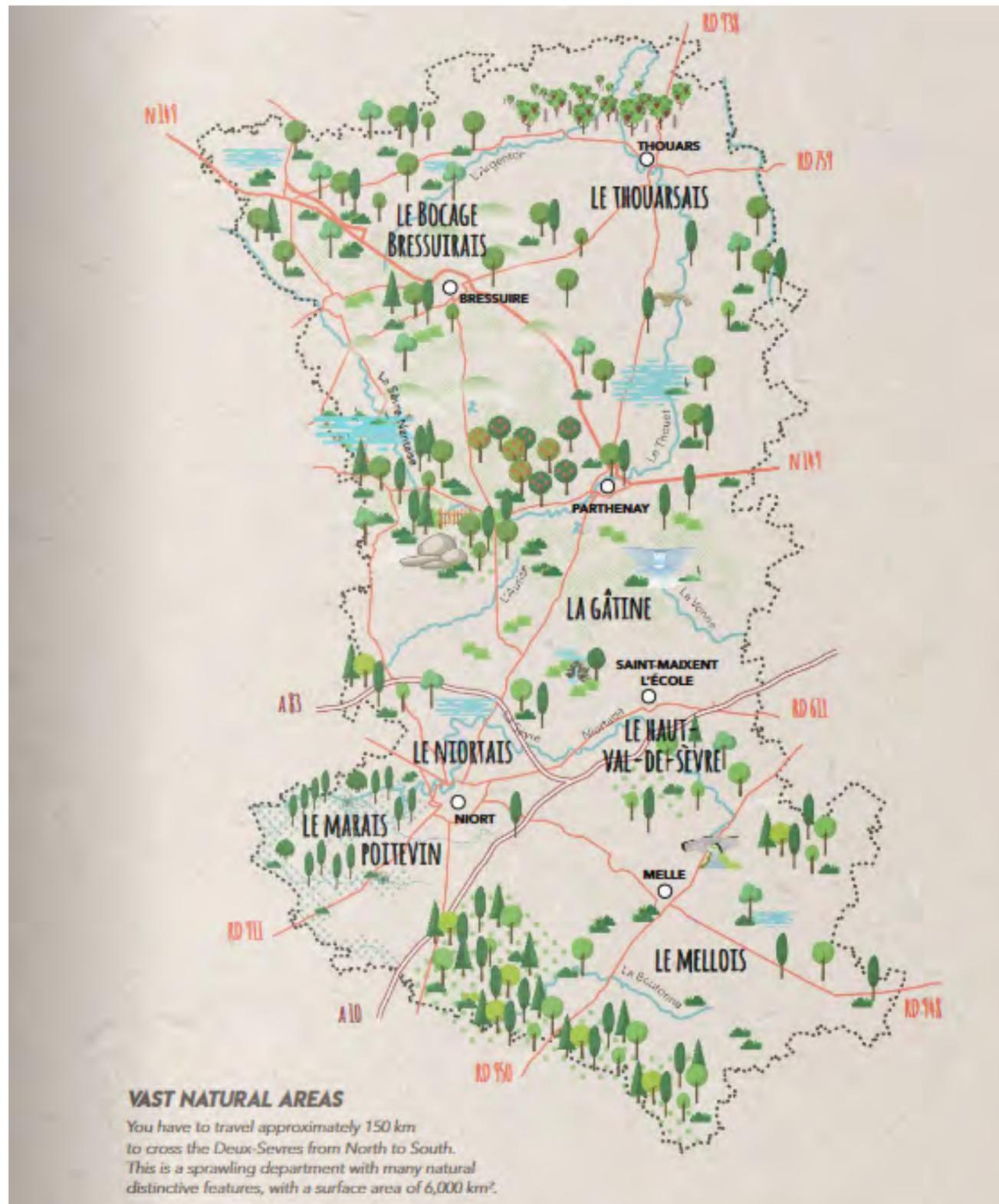


Figure 6 : Les grands territoires naturels des Deux-Sèvres présentés par l'office de tourisme départementale (source : Album touristique des escapades en Deux-Sèvres, office de tourisme des Deux-Sèvres)

LA VÉLO FRANCETTE ©

De Ouistreham à La Rochelle
Cet itinéraire cyclable unique vous transporte de Ouistreham dans la Manche, jusqu'à La Rochelle en Charente-Maritime. 628 km et 22 étapes d'une étonnante diversité, des plages du Débarquement à la vallée de la Mayenne en passant par les vignobles et châteaux de la Loire. Il vous faudra une dizaine de jours pour effectuer l'intégralité du parcours tout en profitant des nombreux divertissements et trésors touristiques rencontrés.

En passant par les Deux-Sèvres...
Neuf étapes soit plus de 180 km traversent le département de haut en bas et se connectent aux boucles cyclables locales. Accessible aux grands comme aux petits, cette traversée des Deux-Sèvres est l'occasion d'un regard différent sur la campagne et les villages, en toute quiétude. Tout au long du trajet, hébergements, restaurants et prestataires vélo vous assurent un séjour au gré de vos envies et sans soucis.

- 1 Bord de Sèvre - Niort
- 2 Restaurant Au Four - Parthenay
- 3 Lac de Cabanon - Saint-Loup-sur-Thouet
- 4 Pont roman - Gouffé
- 5 Les jardins du Gab - Thoumou

VIA THE DEUX-SEVRES
9 stages, so more than 180 km cross the department from top to bottom and connect to local cycle loops. Accessible to the young and old, this crossing of the Deux-Sèvres is an opportunity to get a different view of our countryside and villages, with peace of mind. All along the journey, accommodations, restaurants, bike hire and repair specialists will ensure a carefree and flexible stay.

26 | Escapades en Deux-Sèvres #2

Escapades en Deux-Sèvres #2 | 27

Figure 7 : Présentation de la vélo Francette (source : Album touristique des escapades en Deux-Sèvres, office de tourisme des Deux-Sèvres)

3.1.5 Inventaire des parcs éoliens et des projets existants ou approuvés

L'inventaire des parcs éoliens existants et des « projets existants ou approuvés » est nécessaire en vue d'étudier les éventuelles covisibilités entre le futur parc éolien à l'étude et d'autres déjà construits ou en voie de l'être.

Plus la distance séparant le projet à l'étude et le parc existant ou « projet existant ou approuvé » est courte, plus les nouvelles structures paysagères générées par les parcs éoliens existants ou en projet influencent le projet paysager du parc éolien à l'étude.

A l'échelle de l'aire éloignée, les covisibilités entre les parcs éoliens et le projet à l'étude sont généralement faibles voire très faibles.

A l'échelle de l'aire rapprochée, les parcs éoliens existants ou approuvés deviennent des éléments structurants avec lesquels le projet à l'étude doit dialoguer.

A l'échelle de l'aire immédiate, la proximité impose de veiller à respecter une cohérence entre les parcs.

3.1.5.1 Les parcs éoliens existants

Les parcs éoliens existants font partie intégrante du paysage de l'état initial.

En l'occurrence, six parcs éoliens en exploitation sont recensés dans le périmètre d'étude global (cf. carte ci-contre).

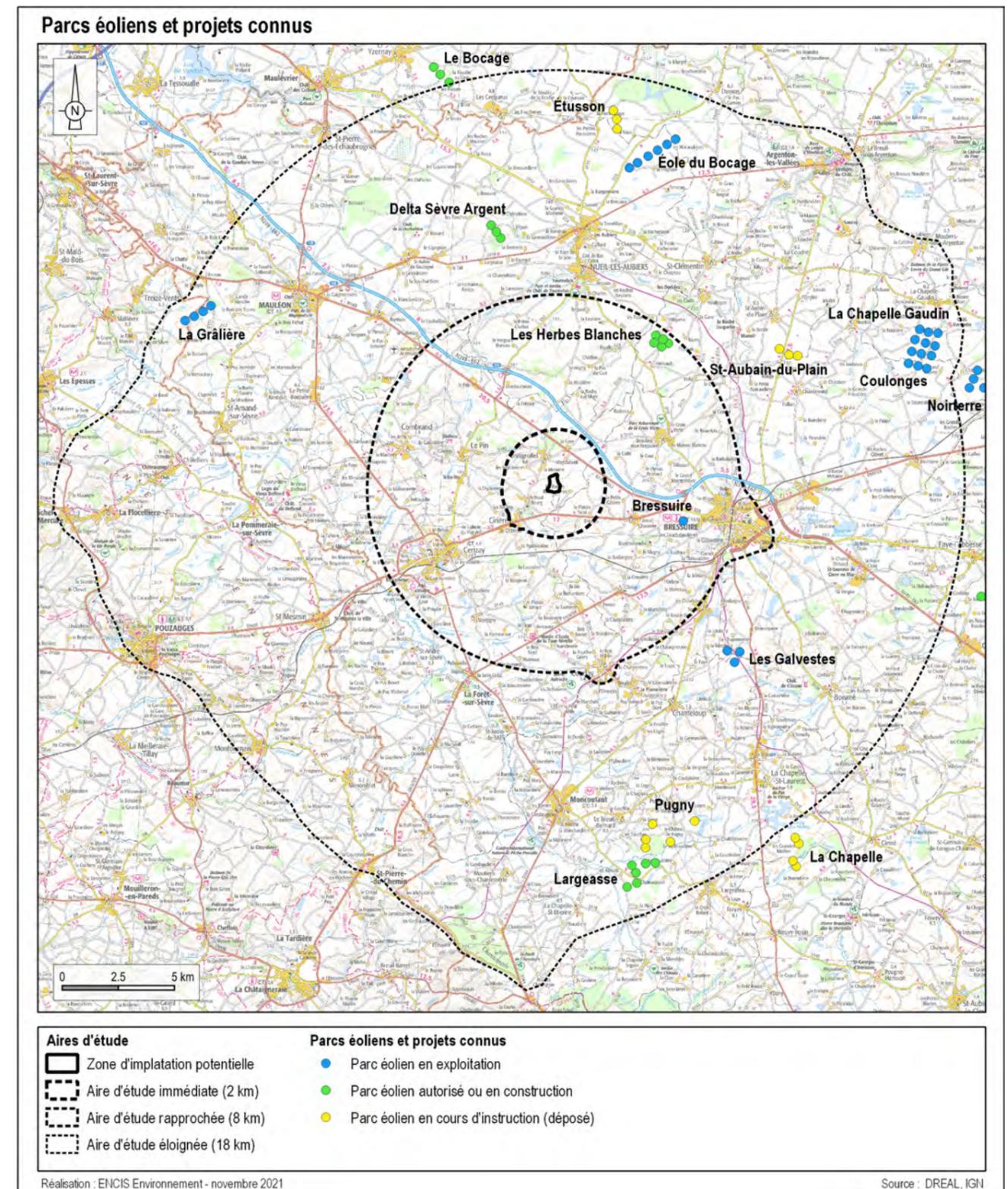
Ces parcs éoliens apparaissent relativement distants les uns des autres, et ne constituent pas de pôle éolien marquant dans l'aire éloignée.

3.1.5.2 Les projets existants ou approuvés

Les « projets existants ou approuvés » sont les projets en instruction bénéficiant d'un avis de l'autorité environnementale et / ou soumis à un dossier d'incidence et enquête publique.

L'inventaire des « projets existants ou approuvés » (éoliens ou autres) est disponible chapitre 6.3.8, page 201, en préalable de l'analyse des effets cumulatifs.

En l'occurrence, sept projets existants ou approuvés de parcs éoliens ont été recensés dans le périmètre d'étude global. Parmi eux, quatre sont autorisés ou en construction, et trois sont en cours d'instruction.



Carte 12 : Parcs éoliens et projets existants ou approuvés.

3.2 Les enjeux et sensibilités de l'aire d'étude éloignée

L'aire d'étude éloignée s'étend de 8 km jusqu'à 18 km environ autour de la zone d'implantation potentielle. Dans ce périmètre, nous analyserons les perceptions visuelles et nous réaliserons l'inventaire patrimonial et touristique.

3.2.1 Les perceptions visuelles lointaines

Selon les contextes paysagers (topographie, végétation et bâti), les perceptions visuelles sont très variables.

Par ailleurs, il faut distinguer les situations de perceptions visuelles statiques (table d'orientation, promontoire, village, lieu touristique, etc.) des situations de perceptions dynamiques (axe de déplacement routier ou ferroviaire, chemin de randonnée).

Grâce à un reportage photographique et une modélisation de la Zone d'Influence Visuelle (ZIV), nous dressons dans ce chapitre une analyse globale des perceptions visuelles du territoire à l'étude depuis les lieux de vie principaux et depuis les principaux axes de déplacements.

3.2.1.1 Les perceptions visuelles depuis les lieux de vie

Les principales villes de l'AEE ont été déterminés à partir de la carte IGN et des données INSEE de population. Les ouvertures visuelles potentielles vers la ZIP ont été analysées à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de la ZIP (ZIV), du logiciel Google Earth et de visites de terrain.

Mauléon (8 519 habitants)

Cette ville est implantée en rive droite de l'Ouin, à environ 12,5 km au nord-ouest de la ZIP. La cité s'est construite sur un éperon rocheux surplombant cette rivière : le château se dresse à l'ouest sur une butte culminant à 175 m environ, et domine d'une trentaine de mètres la vallée en contrebas ; le bourg s'étire vers l'est, sur la ligne de crête, en direction de l'église et de la mairie, qui forment un îlot bâti notable. Autour de cette structure linéaire, l'urbanisation s'est développée dans toutes les directions, principalement sous la forme de quartiers pavillonnaires. La D149bis longe le bourg-centre au nord, en contrebas du coteau ; aux franges ouest et est de la ville, elle accueille des zones d'activités importantes.



Photographie 18 : En sortie est de Mauléon, la ZIP est peu perceptible depuis la D149bis.

Si le relief permet des visibilitées théoriques sur la ZIP, celles-ci sont en réalité masquées le plus souvent par le tissu bâti de l'agglomération. Sur les franges urbaines, la distance et la végétation suffisent en général à dissimuler la ZIP : seules quelques perceptions lointaines très ponctuelles sont possibles depuis la zone d'activité à l'est. Au cœur du bourg, l'espace public situé au sein de l'ancienne enceinte fortifiée du château offre également des vues lointaines vers le sud-est (cf. Photographie 36, page 58) : la ZIP est visible, mais peu marquante. **La sensibilité est très faible.**

Nueil-les-Aubiers (5 541 habitants)

Issue de la fusion, en 2001, des communes des Aubiers (au nord) et de Nueil-sur-Argent (au sud), cette ville se situe à 9 km environ au nord de la ZIP. Le vallon de la Scie sépare les deux entités urbaines, tandis que l'Argent s'écoule au sud. L'ancien bourg de Nueil est donc implanté sur une butte d'interfluve, le cœur ancien dense autour de l'église et de la mairie étant prolongé de quartiers pavillonnaires plus diffus, qui s'étagent sur les pentes nord. Le secteur des Aubiers, situé sur le plateau, s'est quant à lui développé en étoile au long des axes de circulation (D759, D28, D33...).

Aucune perception d'un projet de grande hauteur dans la ZIP n'est possible depuis les bourgs eux-mêmes, en raison des masques bâtis qui referment les perceptions. Quelques visibilitées sont possibles très ponctuellement, sur les sorties en frange sud des Aubiers (D759, D28) et depuis les crêtes à Nueil (D154, rue de Bellevue). Sur le coteau en rive droite de la Scie, la route D33 (avenue St-Hubert) offre aussi une vue lointaine de la ZIP, dans l'axe de la voie. La distance tend à réduire ces perceptions. **La sensibilité est très faible.**



Photographie 19 : Depuis la D154 à l'est de Nueil, la ZIP est visible au-delà du vallon de l'Argent.



Photographie 20 : Depuis l'avenue St-Hubert, aux Aubiers, la ZIP s'inscrit dans le prolongement de la voie.